



Municipalité Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
146, route 195, Lac-Humqui, (Québec)
G0J 1N0

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 9 mars 2026 et à laquelle était présent Monsieur le maire, Gino Canuel ainsi que les conseillères et conseillers suivants (es) :

Mme Caroline Dumont, conseillère no 1
Mme Diane Soucy, conseillère no 2
M. Jason Rioux, conseiller no 3
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4
M. Jérôme Duguay, conseiller no 5
M. Marc Michaud, conseiller no 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Ils sont également présents (es) : Karine Dechamplain, greffière-trésorière
Ainsi que 1 citoyen

Résolution 23-26

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter un Code d'éthique et de déontologie conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 février 2026 ;

ATTENDU QUE le projet du Code d'éthique et de déontologie a été présenté aux membres du conseil et rendu disponible au public conformément à la loi ;

ATTEND QUE ce Code d'éthique et de déontologie établit les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduite applicables aux élus municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Nancy Malenfant, **APPUYÉ PAR** M. Marc Michaud

ET RÉSOLU :

1. **D'adopter** le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que présenté.
2. **Que le Code entre en vigueur** conformément aux dispositions légales applicables.
3. **Qu'une copie du Code soit transmise** aux autorités compétentes et publiée selon les exigences prévues par la loi.

Copie certifiée conforme
Ce 10^{ième} jour de mars 2026


Karine Dechamplain, greffière-trésorière